VILLE
DE BAR-SUR-AUBE

ARRETE N°2025_080

PORTANT PROPOSITIONS DE VENTES DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL – ESPACE CINERAIRE

Le Maire de la ville de BAR-SUR-AUBE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Règlement du cimetière ;

Considérant que la reprise de la case du monument F prévues par arrêté 2025_058 a été réalisée.

ARRETE

Article 1 : La case du monument **F** portant les numéros suivants : 4 pourra être proposée à de nouveaux concessionnaires.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie ainsi qu'au cimetière, et fera l'objet d'une publicité dans la presse locale.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de BAR-SUR-AUBE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 17 avril 2025

MAIRIE DE BAR-SUR-AUBE (AUBE)

Le Maire

Philippe BORDE